

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE DE RÉGULARISATION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER



GRISET VILLERS-SAINT-PAUL

Fait à Lezennes, le 19 mai 2009

KALIÈS - KA08.07.002

K:\rardaens\GRISET à VILLERS ST PAUL (60)\Texte\GRISET_Résumé non Technique.doc

SIÈGE SOCIAL

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél: 03 20 19 17 17 - Fax: 03 20 19 17 41 - www.kalies.com

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la demande de régularisation de l'autorisation d'exploiter de la société GRISET à VILLERS-SAINT-PAUL dans l'Oise (60).

La société GRISET est déjà autorisée par l'arrêté Préfectoral du 4 décembre 1996 pour ses activités de fonderie et de laminage de cuivre, d'alliages de cuivre et d'aluminium. Le métal travaillé est relativement pur, il provient de fonderies d'affinage de métaux et de négociants de métaux neufs.

Les activités réalisées sur le site sont :

- la fonderie des métaux (cuivre et ses alliages, bronze, laiton, aluminium),
- le laminage à chaud et à froid,
- le traitement thermique des métaux,
- le traitement de surface des produits cuivreux.

Les produits fabriqués sur le site sont commercialisés en bobines de métal de largeur et d'épaisseur variables.

Les bobines sont expédiées sur des palettes filmées.





Les bobines sont vendues principalement aux industriels de découpe, à l'industrie automobile, aux constructeurs d'électroménager, aux fabricants d'appareils électroniques et aux câbliers.

Les principaux produits utilisés sur le site sont :

- le gaz de ville pour l'alimentation des fours de préchauffage, quelques installations de traitement thermique, le chauffage à air pulsé et les aérothermes,
- le GPL et le fioul pour l'alimentation des chariots élévateurs,
- l'azote et l'hydrogène pour la réalisation de l'atmosphère d'azote hydrogénée des installations de traitement thermique, des gaz de soudure (acétylène, oxygène) et des gaz inertes (argon),
- les huiles de laminage,
- les produits à base d'acides et les lessives à base de soude pour les installations de traitement de surface des métaux.

Les installations fonctionnent en permanence, hormis lors de l'arrêt de production du mois d'août et en fin d'année. L'effectif est composé de 200 personnes environ.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

Autorisation au titre des rubriques

Fonderie (fabrication de produits moulés) de métaux et d'alliages non ferreux.

× 2560 Travail mécanique des métaux et alliages.

Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc...) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion des procédés utilisant des liquides organo-halogénés ou des solvant organiques.

x 2921-1 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air, lorsque l'installation n'est pas du type « circuit primaire fermé ».

® <u>Déclaration</u> au titre des rubriques

× 1414-3 Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammable liquéfié pour le remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes).

- **× 1450-2 Emploi** ou stockage **de solides facilement inflammables.**
- **x 2561** Trempe, revenu ou **recuit de métaux et alliages.** ■
- **× 2920-2** Installations de réfrigération ou de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10⁵ Pa, ne comprimant pas de fluides inflammables ou toxiques.



ÉTUDE D'IMPACT



INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site de la société GRISET s'étend majoritairement sur la commune de VILLERS-SAINT-PAUL et en partie sur la commune de NOGENT-SUR-OISE, à 3 km de CREIL dans le département de l'Oise (60).

La société GRISET est propriétaire de 9,94 ha mais le site de production de GRISET n'exploite que 6,1 ha environ.

Les parcelles cadastrales occupées sont les parcelles AK 172p et 173 sur la commune de VILLERS-SAINT-PAUL, et les parcelles AO 389p, AO 391, AO393, AO520 et AO521 sur la commune de NOGENT-SUR-OISE.

Le site est implanté le long de la voie ferrée PARIS-BRUXELLES, entre la RD 1016 et le centre de l'Association Nationale de Formation Professionnelle des Adultes. Il comporte une partie non exploitée destinée au pâturage de bovins. Le voisinage le plus proche est le centre de l'AFPA à 50 m à l'Est, puis la zone hôtelière à 300 m à l'Est.

Au Plan Local d'Urbanisme de la commune de VILLERS-SAINT-PAUL, le site est situé en zone UI. Il s'agit d'une zone correspondant à des activités industrielles. Au Plan Local d'Urbanisme de la commune de NOGENT-SUR-OISE, le site est situé en zone UEa, qui correspond à l'ensemble des secteurs d'activités économiques.

Le site est concerné par une servitude d'utilité publique pour le passage d'une canalisation de distribution et de transport de gaz.

Un Plan de Prévention du Risque d'Inondation existe sur les deux communes ; le Sud du site de l'usine est une zone de parking qui est concernée par la zone d'aléas bleue, correspondant à une zone à risque modéré.

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m.

EAU ET SOLS

Caractéristiques de l'installation :

- / Le site de GRISET est alimenté en eau potable par :
 - le réseau public d'alimentation en eau potable
 - un forage privé.
- / L'eau du réseau public est utilisée pour :
 - les sanitaires et le restaurant d'entreprise,
 - l'alimentation d'un poteau d'incendie.

/ L'eau du forage privé est utilisée pour :

- la production d'eau adoucie pour les installations de refroidissement, les installations de traitement de surface et la production d'eau osmosée utilisée pour le rinçage des installations de traitement de surface,
- l'alimentation du réseau des Robinets d'Incendie Armés.
- / Le site de GRISET possède 5 types de réseau de collecte des eaux usées :
 - eaux vannes, eaux sanitaires, et eaux des cuisines. Ces eaux sont rejetées dans le réseau d'assainissement communautaire pour être traitées par la station d'épuration de VILLERS-SAINT-PAUL. La société possède pour cela une autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau de la Communauté d'Agglomération de Creil;
 - <u>eaux industrielles</u>: il s'agit principalement des eaux de rinçage des produits de traitement de surface qui sont traitées par une station d'épuration interne avant d'être rejetées dans le fossé Coubart qui longe le site; les eaux usées des bains de traitement de surface sont éliminées par une filière de déchets;
 - eaux industrielles issues du laminage à chaud et du refroidissement des métaux en sortie de fours de fusion : ces eaux fonctionnent en circuit fermé, et sont vidangées une fois par an : elles sont alors traitées par la station d'épuration interne du site ;

- <u>eaux industrielles claires</u>, issues principalement de la régénération de l'adoucisseur d'eau et des purges des tours aéro-réfrigérantes : elles sont rejetées dans le fossé Coubart;
- <u>eaux pluviales</u>: les eaux de ruissellement sur les toitures sont collectées et rejetées dans le fossé Coubart, tandis que les eaux de ruissellement sur les voiries sont traitées par plusieurs séparateurs d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le fossé Coubart.

→ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- / Un dispositif de disconnexion est installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau;
- / Tous les réseaux sont séparatifs ;
- / Les eaux usées issues de l'activité sont principalement traitées par la station d'épuration interne du site ; l'eau traitée est analysée tous les jours, elle respecte les normes de rejets applicables ;
- / Le site dispose de 5 séparateurs d'hydrocarbures qui permettent de traiter les eaux pluviales qui ruissellent sur les voiries ;
- / Tous les produits liquides sont stockés sur des rétentions. Une aire de stockage des huiles de laminage et des déchets liquides a été réalisée en 2008, imperméabilisée et munie d'une rétention ;
- / L'usine dispose de 7 dispositifs mobiles d'obturation des canalisations et de matériel absorbant, permettant d'isoler le site en cas de déversement de produits liquides polluants en grande quantité.

AIR

- **C**aractéristiques de l'installation :
 - / Les principaux rejets atmosphériques du site sont constitués :
 - des rejets de l'atelier de fonderie, qui sont collectés et traités par un filtre à poussières LUHR : il s'agit principalement de particules métalliques,
 - des rejets des laminoirs à chaud et à froid, pouvant comporter des Composés
 Organiques Volatils et des poussières,
 - des rejets des installations de traitement de surface, comportant des vapeurs acides et basiques.
 - / L'usine GRISET possède également d'autres installations qui génèrent des rejets atmosphériques de plus faible importance : installations de traitement thermique ou chauffages au gaz de ville, qui génèrent principalement des gaz de combustion.
 - / La société GRISET possède 4 tours aéroréfrigérantes de type circuit primaire ouvert pour le refroidissement des eaux de fonderie et des autres installations de production.

→ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- / Les principaux rejets atmosphériques font l'objet de contrôles réguliers. Des normes de rejets étaient déjà fixées dans l'arrêté préfectoral du site et de nouvelles normes de rejets sont proposées. Les paramètres à surveiller ont été étendus au regard de la réglementation existante et des Meilleures Technologies Disponibles.
- / Les émissions atmosphériques les plus importantes sont les émissions de l'atelier de fonderie. Ces émissions sont collectées à la source par un système de captation et sont traitées par un filtre à poussières (filtre à manches).



Filtre à poussières LUHR

- / Afin de réduire l'impact sanitaire des rejets du filtre à poussières, celui-ci sera rehaussé de 12 m actuellement, à la valeur réglementaire (18,9 m).
- / Les hauteurs réglementaires des autres cheminées ont été vérifiées : elles sont inférieures aux hauteurs préconisées, mais ne portent pas préjudice à la diffusion des rejets, au vu des résultats de l'étude sanitaire.
- / Concernant les tours aéroréfrigérantes, la société GRISET a mis en place une planification du traitement de l'eau de refroidissement des installations et a mis en place un planning d'autosurveillance pour la recherche de légionelles dans les installations. La société n'a jamais relevé de présence de légionelles dans ses installations.
- / Enfin, la société consommant plus d'une tonne de solvants par an, un Plan de Gestion de Solvants a été mis en place et il est mis à jour une fois par an au minimum.

P BRUIT

Caractéristiques de l'installation :

- / Le bruit ambiant est principalement conditionné par la circulation routière (sur la RD 1016 et sur la RD 200) et la circulation ferroviaire.
- Les habitations les plus proches sont situées à 300 m au Nord, sur la commune de VILLERS-SAINT-PAUL, et à 300 m à l'Ouest, sur la commune de NOGENT-SUR-OISE. On note la présence d'établissements recevant du public à l'AFPA, à 50 m à l'Est, et dans la zone hôtelière, à 300 m à l'Est.
- / Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée en limite de propriété et au voisinage habité, en période de jour et de nuit, en fonctionnement et à l'arrêt, conformément à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

/ Les principales sources de bruit sont :

- le filtre à poussières LUHR,
- les 4 tours aéro-réfrigérantes,
- le bruit interne lié au travail des métaux,
- la circulation des véhicules sur le site.
- Le site fonctionne en continu ; le week-end l'activité est réduite mais la fonderie n'est pas interrompue et le filtre LUHR est en fonctionnement.

⊃ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- / Le filtre LUHR présente un dépassement des niveaux sonores réglementaires en limite de propriété. La société GRISET prévoit de capoter l'installation et de refaire des mesures acoustiques pour vérifier l'efficacité de l'opération.
- / Ces dépassements sont à nuancer car aucune habitation ne se situe à proximité du filtre à poussières et les émergences relevées sur la Zone à Émergence Réglementée sont inférieures aux émergences réglementées (3dB(A) de nuit et 5 dB(A) de jour).

DECHETS

⊃ Inventaire des déchets :

Les principaux déchets générés par le site de GRISET sont :

- ✓ les déchets divers assimilés ménagers,
- ✓ les déchets non dangereux (palettes en bois, déchets de ferrailles),
- ✓ les produits chimiques (acides dilués et solvants),
- ✓ les déchets huileux (huile soluble, mélanges d'huile de laminage, boues huileuses, huiles mélangées),
- ✓ les boues (boues de la station de traitement physico-chimique et boues cuivreuses) et les crasses métalliques provenant du curage des piscines (crasses aluminium et crasses cuivreuses) et de la filtration des huiles de laminage,
- ✓ les réfractaires,
- ✓ les poussières du filtre LUHR,
- ✓ les chiffons et papiers filtres souillés,
- ✓ les batteries.

⊃ Élimination :

- / Les déchets produits par l'usine sont collectés et traités par des sociétés spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets industriels.
- / Les déchets sont stockés dans des bennes, des fûts ou des big-bags, sur une aire étanche et sous abri afin d'éviter les envols et les risques de ruissellement.
- / La valorisation des déchets représente entre 30 et 40 % des déchets chaque année.
- / L'usine optimise le recyclage interne de ses déchets : les déchets de fabrication (déchets de coupe, copeaux de laminage, déchets de fraisage...) sont collectés et refondus par l'usine comme matière première secondaire.

/ La société GRISET a recours aux Bordereaux de Suivi des Déchets et tient à jour régulièrement le registre des déchets.

TRAFIC

- Caractéristiques de l'installation :
 - / Le site est bien desservi depuis un réseau routier développé : GRISET se situe à proximité d'axes routiers fréquentés :
 - la RD 1016, empruntée par 50 000 véhicules par jour à hauteur de CREIL,
 - la RD 200, fréquentée par 20 000 véhicules par jour,
 - la RD 120, utilisée par 8 000 véhicules par jour.
 - / L'accès au site se fait depuis l'entrée au Sud donnant sur la rue du Grand Pré.
 - / Le trafic maximal lié à l'activité de GRISET représente environ 280 véhicules par jour, dont 16 poids-lourds.
- **⊃** Mesures préventives et évaluation de l'impact :
 - / Le volume de véhicules lié à l'activité de l'usine GRISET représente :
 - 0,4% du nombre de poids lourds et 0,5% des véhicules sur la RD 1016,
 - 0,9% des poids lourds et 1,3% des véhicules sur la RD 200.
 - / L'impact du trafic routier lié à l'activité de l'usine GRISET est donc faible.

VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

⊃ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendre :

- * des effluents aqueux,
- × des rejets atmosphériques,
- * des émissions acoustiques,
- * des déchets.

⊃ Evaluation de l'impact sanitaire

/ <u>Eau</u>:

Les eaux usées sanitaires de l'installation et les eaux du restaurant sont rejetées dans le réseau d'assainissement communautaire et sont traitées par la station d'épuration de VILLERS-SAINT-PAUL.

Les eaux usées industrielles sont traitées par une station d'épuration interne. Les paramètres mesurés après traitement sont les résidus de métaux.

Le principal risque sanitaire concerne l'ingestion de poissons issus de la Brèche et de l'Oise. De façon majorante nous avons étudié le risque sanitaire de consommation de poissons issus de la Brèche.

Les paramètres retenus sont les métaux cuivre, nickel, aluminium, zinc et étain. Ces métaux ne présentent pas de risque cancérigène par ingestion.

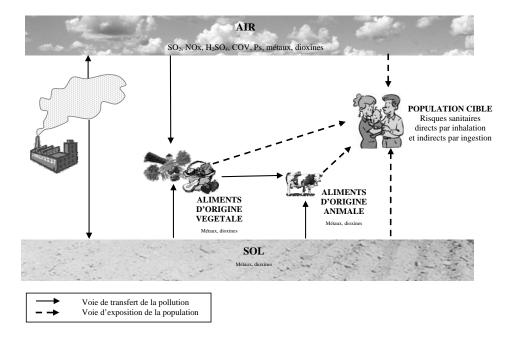
Le risque non cancérigène est négligeable quel que soit l'organe cible.

/ <u>Air</u>:

Les agents émis dans le domaine de l'air en fonctionnement normal et qui ont été retenus dans cette étude sont les poussières, le Dioxyde de soufre (SO₂), les Oxydes d'azote (NOx), les Composés Organiques Volatils (COV), l'acidité (H₂SO₄), les dioxines et les furannes et les métaux (mercure, cadmium, arsenic, plomb, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, zinc, sélénium).

Une modélisation de la dispersion atmosphérique des ces paramètres a été réalisée sur la base des paramètres futurs des rejets, et notamment avec la rehausse de la cheminée du filtre LUHR.

L'exposition des populations environnantes a été étudiée selon deux voies d'exposition : l'inhalation et l'ingestion pour les substances bioaccumulables selon le schéma suivant :



Le calcul du risque sanitaire a été effectué en prenant en compte l'historique de l'activité de l'usine depuis sa mise en fonctionnement en 1976, et pour une durée d'exposition de 30 ans et 70 ans.

Pour chaque organe cible, la valeur de l'Indice de Risque total étant inférieure à 1, l'impact sanitaire de l'installation est considéré comme négligeable en terme d'effets chroniques sur les populations environnantes.

En terme d'effets cancérigènes, la valeur de l'Excès de Risque Individuel étant inférieure à 10⁻⁵, l'impact sanitaire de l'usine est considéré comme acceptable.

/ <u>Bruit</u>:

Au vu des mesures acoustiques effectuées en limite de propriété et au voisinage habité, les niveaux sonores relevés sont caractéristiques des bruits de conversation animée. De ce point de vue, le site ne peut pas être considéré comme source d'effets sur la santé publique.

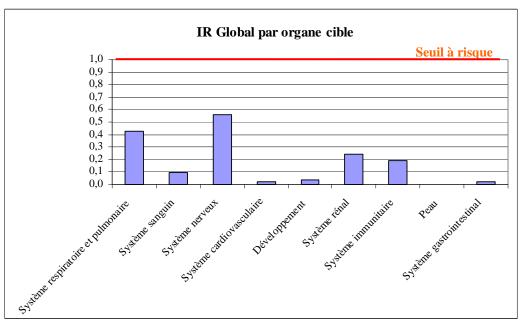
/ <u>Déchets</u>:

Les déchets possédant un caractère nocif ne présentent pas de phénomènes d'envols et sont stockés de façon à les protéger des eaux de ruissellement. Ainsi, il n'y a pas de contact possible entre ces déchets et les populations environnantes, d'où l'absence de risque sanitaire.

⊃ Evaluation globale du risque sanitaire

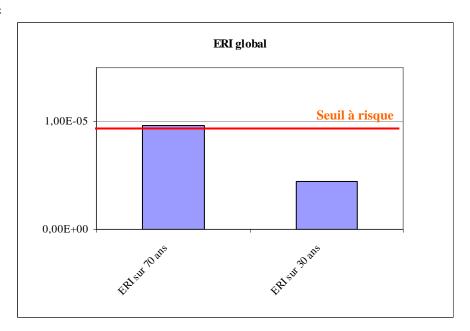
L'évaluation du risque sanitaire a permis de calculer le risque sanitaire global intégrant l'ensemble des agents émis dans les domaines de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets.

Effets systémiques



L'impact sanitaire de GRISET est considéré comme acceptable en terme d'effets chroniques, car pour chaque organe cible, les valeurs des Indices de Risque totaux sont inférieures à 1.

Effets cancérigènes



L'impact sanitaire de GRISET est considéré comme acceptable en terme d'effets cancérigènes, car la valeur d'Excès de Risque Individuel est inférieure à 10⁻⁵ (un risque de cancer pour 100 000 individus selon l'OMS).

ÉTUDE DES DANGERS

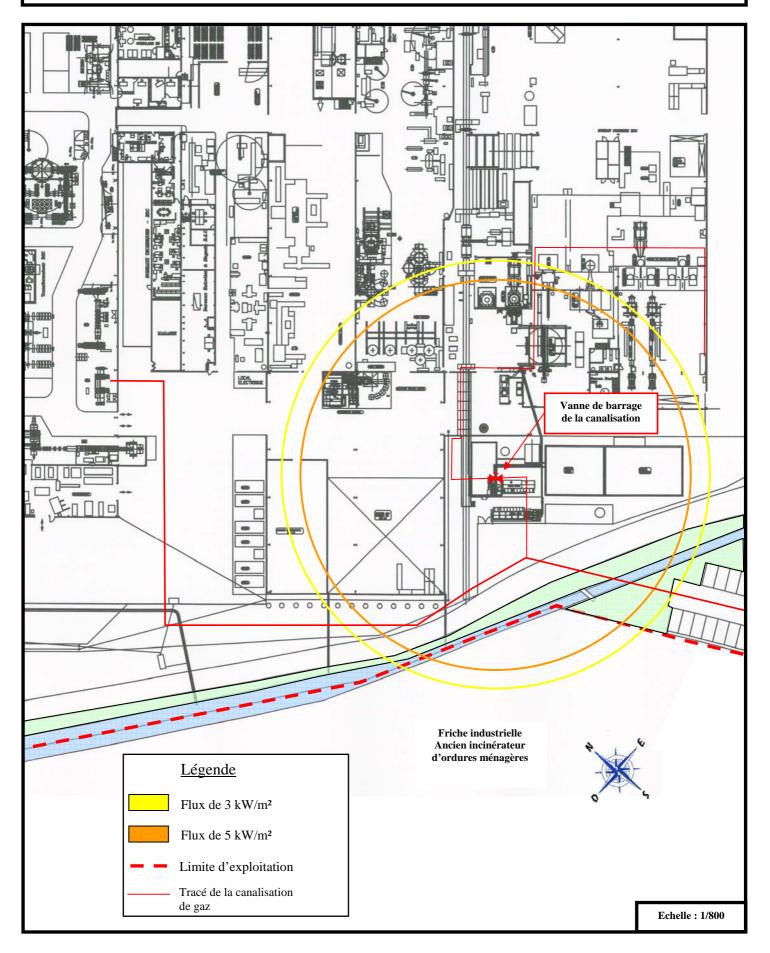
L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site de GRISET. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que le risque le plus probable est la projection de métal en fusion suite à un contact avec de l'eau et l'incendie suite à la projection d'une particule chaude sur de l'huile de laminage. Les accidents liés aux installations de traitement de surface sont principalement les déversements de produits dangereux et l'incendie.
- L'analyse de risques a permis d'identifier les principaux risques liés à l'exploitation du site. Certains scénarii ont nécessité une modélisation afin de mieux évaluer leur incidence, il s'agit de :
 - * l'incendie du stockage de palettes en bois,
 - * l'incendie du stockage de produits consommables (cartons, papiers, charbons de bois),
 - * l'incendie du stockage des huiles et des solvants,
 - * la fuite et l'explosion d'un nuage de gaz de ville au niveau de la vanne de coupure de l'alimentation des halls 1 à 6,
 - * la fuite et l'explosion d'un nuage de gaz de ville au niveau de la vanne de coupure de l'alimentation des halls 7 et 8,
 - ➤ la fuite et l'explosion d'un nuage de GPL au niveau du poste de distribution.

Parmi ceux-ci, seul le scénario de la fuite et l'explosion d'un nuage de gaz de ville au niveau de la vanne de coupure de l'alimentation des halls 1 à 6 pourrait avoir des effets sur les personnes extérieures au site : les effets thermiques létaux sortent de quelques mètres des limites de propriété sur le site de l'ancien incinérateur. Ce site n'est pas susceptible d'être fréquenté, le risque est acceptable. La cartographie du risque est présentée en page ci-après.



SCHEMA DES ZONES D'EFFETS THERMIQUES DE L'EXPLOSION D'UN NUAGE DE GAZ NATUREL A LA SUITE DE LA RUPTURE GUILLOTINE DE LA CANALISATION D'ALIMENTATION DES HALLS 1 À 6



Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- La vérification périodique des installations est effectuée selon la réglementation ;
- Détecteurs de fumées (opacimètres) dans les halls et dans les stockages ;
- Moyens de défense contre l'incendie :
 - réseau de 26 Robinets d'Incendie Armés,
 - 227 extincteurs répartis sur tout le site,
 - centrales de détection et d'extinction d'incendie au CO₂ sur les laminoirs,
 - la quantité d'eau disponible est suffisante pour assurer les besoins en eau d'extinction en cas d'incendie.
- La sécurité sur le site est gérée sous la responsabilité de la Direction et du Responsable Sécurité-Environnement. Le site comporte des équipiers de première et seconde intervention et plusieurs Sauveteurs-Secouristes du Travail.
- ➤ Concernant les risques extérieurs, au vu de l'éloignement des sites SEVESO à l'Est de la commune de VILLERS-SAINT-PAUL, le risque d'effets dominos est très limité.

Les communes de VILLERS-SAINT-PAUL et de NOGENT-SUR-OISE sont concernées par le risque naturel d'inondation, mais les bâtiments sont au dessus du niveau des crues.

NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site de GRISET est de 200 personnes environ.

Le personnel du site de GRISET dispose de plusieurs sanitaires et vestiaires ainsi que de plusieurs douches.

De plus, il dispose des équipements de protection individuelle suivants :

- ✓ vêtements de travail : tabliers de soudeurs, tabliers spécifiques aux risques chimiques, vêtements spécifiques fonderie, blouses, bleus de travail, parkas.
- ✓ chaussures de sécurité,
- ✓ bouchons d'oreille,
- ✓ gants,
- ✓ casques,
- ✓ lunettes de protection,
- ✓ masque anti-poussières.

Les salariés du site de GRISET reçoivent plusieurs formations dont :

- ✓ Sauveteurs-Secouristes du Travail,
- ✓ Equipier de première intervention incendie,
- ✓ Sécurité et Environnement (risque chimique, fonderie),
- ✓ Cariste,
- ✓ Pont roulant à commande au sol,
- ✓ Plate-forme élévatrice du personnel.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

Enfin, le site de GRISET possède un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui se réunit tous les trimestres.